



Commune :

ANNEXE À LA DEMANDE D'URBANISME :

-Certificat d'Urbanisme -Permis de Construire -Déclaration préalable -Permis d'Aménager

Numéro de la demande d'autorisation d'urbanisme :

CONSULTATION DE L'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

* champ obligatoire

Partie à remplir par le demandeur	
*NOM :*Prénom :	
<u>*Adresse actuelle :</u> N° : Rue : Code Postal : Commune : Tél. : Mail :	<u>*Adresse précise de la construction :</u> N° : Rue : Code Postal : Commune : Cadaastre _ Section : _ Parcelle(s) :
*Destination de l'unité foncière objet de la demande (cocher les cases qui conviennent)	
<u>Habitations</u> : <input type="checkbox"/> Maison individuelle <input type="checkbox"/> Immeuble collectif (Nb de logements) :	
<u>Lotissements ou division parcellaire</u> : Nombre de lots :	
<u>Autres usages</u> : <input type="checkbox"/> Agricole <input type="checkbox"/> Commercial ou Artisanal <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :	
*Informations Complémentaires obligatoires	
<u>Puissance souhaitée</u> : <input type="checkbox"/> C5 : <input type="checkbox"/> Monophasé de 3 à 12 kVA <input type="checkbox"/> C4 : de 42 à 250 kVA <input type="checkbox"/> C1 à C3 : plus de 250 kVA <input type="checkbox"/> Monophasé de 18 kVA <input type="checkbox"/> Triphasé de 18 à 36 kVA	
<u>Pompe à chaleur</u> : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<u>Observations</u>	Fait à le Signature du demandeur :
Transmis au SDE65 par la Mairie le	Le Maire
<u>N.B. :</u> Dans le cas des certificats d'urbanisme, la commune peut faire une demande au SDE65 d'une estimation financière d'extension de réseaux.	Signature et cachet :
<u>Observations :</u>	

Document téléchargeable sur le site du Syndicat Départemental d'Energie : <http://www.sde65.fr>

Pièces à fournir : CERFA, plan de situation, plan de masse avec limite parcellaire, description succincte du projet

Documents à envoyer au SDE65 : sde65au@sde65.fr